



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt-cinq mars 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **16/04/2026**
Présents : **20 – 21 à partir de 19h17**
Votants : **26 – 27 à partir de 19h17**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Valentine FAURE-PIEKARZ, Cédric LE CHEVALIER, Thibaud FADIN, Lonni MARTINS, Betty FOULON, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Catherine CORCY, Hervé GUISE.

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe PRUDHOMME	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE
Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir	à	Sandrine MARTINS
Gaëlle TREMPONT	a donné pouvoir	à	Valentine FAURE-PIEKARZ
Henri AUBERT	a donné pouvoir	à	Christophe LASSERRE
Martine MARCHAL	a donné pouvoir	à	Laurence AUDIBERT
Nathalie PEREIRA FORDELONE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Eric DERIVRY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame Fanny BILLY a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

DELIBERATION N° 2026-022 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIETREM

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIETREM prévoyant la représentation de la collectivité en son sein ;

Considérant qu'il appartient à la collectivité de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du comité syndical ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la collectivité dans les instances de gouvernance du syndicat ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation de représentants au sein de différents organismes, suite à la demande de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par vote à main levée et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PROCEDE à l'élection selon le mode convenu en séance, du représentant au sein du SIETREM.

Sont candidats :

Ont obtenu :

Au vu de ces résultats,

DESIGNE en qualité de représentant titulaire de la collectivité au sein du SIETREM :

- o AUDIBERT Laurence, Conseillère Déléguée,

DESIGNE en qualité de représentant suppléant :

- o LE CHEVALIER Cédric, Conseiller Municipal,

PRECISE que cette désignation est valable pour la durée du mandat en cours, sauf modification ou remplacement décidé par le Conseil.

AUTORISE le Maire à notifier cette désignation au syndicat concerné et à accomplir toutes formalités nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 29 avril 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET